RÉPUBLIQUE DU CONGO
AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

GUIDE D'ELABORATION D'UN SYSTEME DE DOCUMENTS SUR LA SECURITE DES VOLS

Réf. : G-DSA-4310-OPS

	Nom	Fonction	Date	Visa
Rédaction	M. PABOU MBAKI	**Chef BETA**	20 AVR 2019	
	S. N'DJIMBI TCHIKAYA	**Inspecteur OPS Vol**		
Vérification	Lin Saturnin BOPOULOU	**Chef de Service Contrôle de la Sécurité**	22 AVR 2019	
Validation	Michel Arcadius MOTOLY	**Directeur de la Sécurité Aérienne**	23 AVR 2019	
Approbation	Serge Florent DZOTA	**Directeur Général**	24 AVR 2019	

AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE * DIRECTION GENERALE * LE DIRECTEUR GENERAL

Édition 01 – Avril 2019

Niveau de diffusion : ☒ **Interne** ☒ **Externe** ☐ **Confidentiel**

LISTE DE DIFFUSION

N° Copie	Sigle	Destinataire	Format
01	DG	Directeur Général	P/E
02	CQ	Cellule qualité	P/E
03	SCS	Service Contrôle de la Sécurité	P/E
04	BETA	Bureau Exploitation Technique des Aéronefs	P/E
05	BNA	Bureau Navigabilité des Aéronefs	P/E
06	BAD	Bureau Archivage et Documentation	P
07	DSA	Directeur de la Sécurité Aérienne	P/E
N00	ISA	Inspecteurs de la Sécurité Aérienne	P/E

Observations :

P = **Version Papier**

E = **Version Electronique**

N00 = **Numéro de la version neutre pour large diffusion**

00 = **Version originale**

ENREGISTREMENT DES REVISIONS

N° de Révision	Date d'application	Date d'insertion	Émargement	Remarques

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

Chapitre	Page	N° d'Édition	Date d'Édition	N° de Révision	Date de Révision
LD	1	01	19 Avril 2019	00	19 Avril 2019
LPE	1	01	19 Avril 2019	00	19 Avril 2019
ER	1	01	19 Avril 2019	00	19 Avril 2019
LR	1	01	19 Avril 2019	00	19 Avril 2019
TM	1	01	19 Avril 2019	00	19 Avril 2019
I.	1	01	19 Avril 2019	00	19 Avril 2019
II.	1	01	19 Avril 2019	00	19 Avril 2019
III.	2	01	19 Avril 2019	00	19 Avril 2019
IV.	2	01	19 Avril 2019	00	19 Avril 2019
V.	2	01	19 Avril 2019	00	19 Avril 2019
VI.	3	01	19 Avril 2019	00	19 Avril 2019

LISTE DES RÉFÉRENCES

Référence	Source	Titre	N° Révision	Date de Révision
Arrêté n° 4359 1.1.2(d)	JORC 57ème Année Édition spéciale n° 4 Du jeudi 7 mai 2015	Exploitation technique des aéronefs	00	31 mars 2014

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	1
II.	ORGANISATION	1
III.	VALIDATION	2
IV.	CONCEPTION	2
V.	MISE EN PLACE	2
VI.	AMENDEMENT	3

I. INTRODUCTION

(a) Le présent guide donne des orientations sur la création et l'organisation par les exploitants d'un système de documents sur la sécurité des vols. La création d'un système de documents sur la sécurité des vols est un processus complet, et tout changement apporté à l'un quelconque des documents qui le composent peut avoir une incidence sur l'ensemble du système. Les gouvernements et l'industrie mettent à la disposition des exploitants des lignes directrices concernant l'élaboration des documents d'exploitation. Néanmoins, l'usage optimal de ces lignes directrices n'est pas toujours facile pour les exploitants, puisqu'elles sont réparties dans différentes publications.

(b) En outre, les lignes directrices sur l'élaboration des documents d'exploitation mettent souvent l'accent sur un seul aspect de la conception des documents, par exemple la présentation visuelle et la typographie, et portent rarement sur l'ensemble du processus. Il importe que les documents d'exploitation soient cohérents entre eux et qu'ils soient conformes aux règlements, aux exigences des constructeurs et aux principes relatifs aux facteurs humains. Il est également indispensable que les dispositions intéressant les différents services ne se contredisent pas et soient appliquées de façon uniforme. Par conséquent, il faut adopter une démarche intégrée, dans laquelle les documents d'exploitation sont considérés comme un système complet.

(c) Les lignes directrices du présent guide portent sur les principaux aspects du processus d'élaboration par les exploitants d'un système de documents sur la sécurité des vols, en vue de l'application de la section 1.1.2 de l'Annexe à Arrêté n° 4359/MTACMM/CAB du 31 mars 2014. Ces lignes directrices sont fondées non seulement sur des recherches scientifiques, mais également sur les meilleures pratiques actuelles de l'industrie, et elles accordent une grande importance à l'utilité opérationnelle.

II. ORGANISATION

(a) Le système de documents sur la sécurité des vols devrait être organisé selon des critères qui facilitent la recherche de l'information nécessaire à l'exploitation en vol et au sol qui figure dans les différents documents d'exploitation composant système, ainsi que la gestion de la diffusion et de la révision des documents d'exploitation.

(b) Les renseignements contenus dans le système de documents sur la sécurité des vols devraient être regroupés en fonction de leur importance et de leur usage, comme suit :

(1) renseignements d'urgence critique, par exemple renseignements dont la non-disponibilité immédiate peut compromettre la sécurité de l'exploitation ;

(2) renseignements urgents, par exemple renseignements dont la non-disponibilité à bref délai peut avoir une incidence sur le niveau de sécurité de l'exploitation ou entraîner des retards;

(3) renseignements d'usage fréquent ;

(4) renseignements de référence, par exemple renseignements nécessaires à l'exploitation qui ne

correspondent pas aux définitions de l'alinéa (1) ou (2) ;

(5) renseignements qui peuvent être groupés en fonction de la phase de vol pendant laquelle ils sont utilisés.

(c) Les renseignements d'urgence critique devraient figurer au début des documents sur la sécurité des vols et être facilement repérables.

(d) Les renseignements d'urgence critique, les renseignements urgents et les renseignements d'usage fréquent devraient être présentés sur des cartes et des guides de consultation rapide ou affichage (tableau).

III. VALIDATION

Le système de documents sur la sécurité des vols devrait être validé avant d'être mis en place, et ce, dans des conditions réalistes. La validation devrait porter sur les aspects critiques de l'utilisation de l'information, afin d'en vérifier l'efficacité. Le processus de validation devrait également porter sur les interactions entre tous les groupes qui peuvent intervenir au cours de l'exploitation d'un vol.

IV. CONCEPTION

(a) La terminologie utilisée dans le système de documents sur la sécurité des vols devrait être uniforme, et les objets et actions habituels devraient être désignés par des termes d'usage courant.

(b) Les documents d'exploitation devraient comprendre un lexique des termes et sigles, accompagnés de leur définition courante. Le lexique devrait être mis à jour régulièrement pour qu'il soit possible d'avoir accès à la terminologie la plus récente. Tous les termes, sigles et abréviations importants figurant dans le système de documents devraient être définis.

(c) Les documents de tous les types composant le système de documents sur la sécurité des vols devraient avoir une présentation uniforme, notamment en ce qui concerne le style, la terminologie, les graphiques et les symboles ainsi que la présentation visuelle. Cette uniformisation s'applique également à l'emplacement des différents types d'information et à l'utilisation des unités de mesure et des codes.

(d) Le système de documents sur la sécurité des vols devrait comprendre un index principal qui permet de retrouver rapidement l'information figurant dans plus d'un document d'exploitation.

(e) Le système de documents sur la sécurité des vols devrait être conforme aux exigences du système qualité de l'exploitant, le cas échéant.

V. MISE EN PLACE

Les exploitants devraient surveiller la mise en place du système de documents sur la sécurité des vols, pour veiller à ce que les documents soient utilisés d'une façon appropriée et réaliste, en fonction des particularités du milieu d'exploitation et d'une manière qui soit à la fois utile pour l'exploitation et profitable pour le personnel. Le mécanisme de surveillance devrait comprendre un système formel de rétroaction permettant au personnel d'exploitation d'apporter sa contribution.

VI. AMENDEMENT

(a) Les exploitants devraient mettre en place un système de vérification et d'amendement consécutif de tous leurs manuels qui seraient affectés par un amendement apporté à un des manuels afin de maintenir l'intégrité de leur système de documentation.

(b) Les exploitants devraient mettre en place un système de contrôle de la collecte, de l'examen, de la diffusion et de la révision de l'information pour traiter les renseignements et les données provenant de toutes les sources pertinentes pour le type d'exploitation qu'ils réalisent, y compris (sans que la liste soit limitative) l'ANAC, l'État de conception, l'État d'immatriculation, les constructeurs et les fournisseurs d'équipement.

(c) Les exploitants devraient mettre en place un système de collecte, d'examen et de diffusion de l'information pour traiter les renseignements découlant de changements émanant de leurs activités, notamment :

(1) changements résultant de l'installation de nouveaux équipements ;

(2) changements apportés par suite de l'expérience en exploitation ;

(3) changements apportés aux politiques et procédures de l'exploitant ;

(4) changements apportés au certificat de l'exploitant ;

(5) changements visant à maintenir l'uniformité dans l'ensemble du parc aérien.

(d) Le système de documents sur la sécurité des vols doit être révisé :

(1) régulièrement au moins une fois l'an ;

(2) après de évènements importants (fusion, acquisition, croissance rapide, réduction des effectifs, etc.) ;

(3) après des changements technologiques (introduction de nouveaux équipements);

(4) après une modification des règlements de sécurité.

(e) Les exploitants doivent se doter de méthodes pour diffuser les renseignements nouveaux. Les méthodes doivent être modulées en fonction de l'urgence de cette diffusion.

(f) Les renseignements nouveaux devraient être examinés et validés compte tenu de leurs effets sur l'ensemble du système de documents sur la sécurité des vols.

(g) La méthode de diffusion des renseignements nouveaux devrait être complétée par un système de suivi pour s'assurer que le personnel d'exploitation dispose des renseignements les plus récents. Le système de suivi devrait comprendre une procédure permettant de vérifier que le personnel d'exploitation a reçu les dernières mises à jour.